



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 117365

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la refonte du code des pensions militaires d'invalidité. En effet, la décision de refondre le code des pensions militaires d'invalidité a été prise récemment, mettant ainsi en péril la loi du 31 mars 1919 portant droit à réparation au bénéfice des anciens combattants et des victimes de guerre. Cette refonte sera effectuée par la commission supérieure de codification dans laquelle ne siège aucun parlementaire ni aucun représentant des associations d'anciens combattants. Elle ne serait par ailleurs mise en oeuvre dans le cadre d'une loi d'habilitation permettant au Gouvernement de procéder par ordonnance. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117365

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9498

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)